

Financière de Tubize

Etats financiers

31 décembre 2019

1.	Informations générales	2
	1.1. Identification	2
	1.2. Conseil d'administration	2
	1.3. Commissaire	2
	1.4. Activités et mission	2
2.	Etats financiers	3
	2.1. Etat de la situation financière	3
	2.2. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global	4
	2.3. Etat des variations des capitaux propres 2019	5
	2.4. Etat des variations des capitaux propres 2018	6
	2.5. Tableau des flux de trésorerie	7
3.	Méthodes comptables	8
	3.1. Bases de préparation des états financiers	8
	3.2. Résumé des principales méthodes comptables	8
	3.2.1. Mise en équivalence de la participation dans UCB	8
	3.2.2. Emprunts bancaires	9
	3.2.3. Couvertures des flux de trésorerie	9
	3.2.4. Impôts sur le résultat	10
	3.2.5. Principales méthodes comptables d'UCB	10
	3.3. Jugements, estimations comptables et hypothèses	10
	3.4. Première application des amendements des normes	11
	3.5. Effet de l'application future des nouvelles normes publiées	11
4.	Notes	12
	4.1. Participation dans UCB	12
	4.1.1. Valeur comptable	12
	4.1.2. Quote-part dans les autres éléments du résultat global	12
	4.1.3. Juste valeur	13
	4.1.4. Concert	13
	4.1.5. Informations financières résumées concernant UCB	13
	4.2. Instruments financiers	14
	4.2.1. Instruments financiers par catégorie	14
	4.2.2. Risques liés aux instruments financiers	14
	4.2.3. Justes valeurs des instruments financiers	14
	4.2.4. Paiements d'avance	15
	4.2.5. Trésorerie et équivalents	15
	4.2.6. Emprunts bancaires	15
	4.2.7. Dérivés	17
	4.2.8. Autres créditeurs	18
	4.3. Impôts sur le résultat	18
	4.3.1. Actifs et passifs d'impôt différé	18
	4.3.2. Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable	19
	4.4. Frais généraux	19
	4.5. Résultat par action	19
	4.6. Dividendes	20
	4.7. Gestion du capital	20
	4.8. Transactions avec les parties liées	20

Les états financiers EU-IFRS de Financière de Tubize sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par une résolution du conseil d'administration du 19 février 2020 et seront communiqués à l'assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2020.

1. Informations générales

1.1. Identification

DÉNOMINATION: Financière de Tubize
Forme juridique: Société Anonyme
Adresse: Allée de la Recherche 60, 1070 Anderlecht, Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles
Adresse Internet: <http://www.financiere-tubize.be>

Numéro d'entreprise

BE 0403 216 429

ETATS FINANCIERS EU-IFRS à communiquer à l'assemblée générale du

22/04/2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2019

 au

31/12/2019

Exercice précédent du

01/01/2018

 au

31/12/2018

1.2. Conseil d'administration

François Tesch, président du conseil d'administration, Route de Bettembourg 45 boîte A, L-1899 Luxembourg
NV Vauban (BE0838.114.246), membre du conseil d'administration, Rue Ducale 47-49, B-1000 Bruxelles, représentée par Gaëtan Hannecart
BVBA AVO Management (BE0462.974.466), membre du conseil d'administration, Avenue Franklin Roosevelt 210/8, B-1050 Bruxelles, représentée par Annick van Overstraeten
Marc Speeckaert, membre du conseil d'administration, avenue Albert 201, B-1190 Forest
Cyril Janssen, membre du conseil d'administration, Rue des Mélèzes 29, B-1050 Ixelles
Charles-Antoine Janssen, membre du conseil d'administration, Claire Colline, Chaussée de Bruxelles 110, B-1310 La Hulpe
Nicolas Janssen, membre du conseil d'administration, Avenue Ernest Solvay 110, B-1310 La Hulpe
Evelyn du Monceau, membre du conseil d'administration, Avenue des Fleurs 14, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre
Fiona de Hemptinne, membre du conseil d'administration, Fairlawn Grove 20, W4 5EH London, UK
Cédric van Rijckevorsel, membre du conseil d'administration, Chipstead Street 37, SW6 3S3 London, UK
Cynthia Favre d'Echallens, membre du conseil d'administration, Route d'Ottignies 74A, B-1380 Lasne

1.3. Commissaire

Mazars Réviseurs d'entreprises (BE 0428 837 889), commissaire (Registre IRE n° B00021), Avenue Marcel Thiry 77/4, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par Xavier Doyen (Registre IRE n° A01202)

1.4. Activités et mission

Financière de Tubize (la « Société ») est une société holding cotée sur Euronext Brussels sous le code ISIN TUB BE0003823409, qui détient et gère une participation de 68.076.981 actions d'UCB, représentant 35,00% du total des actions émises par UCB, une société biopharmaceutique établie en Belgique et dont les actions sont également cotées sur Euronext Bruxelles. Financière de Tubize est l'actionnaire de référence d'UCB.

La mission de Financière de Tubize est de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires en soutenant, en tant qu'actionnaire de référence stable, une croissance durable du projet industriel d'UCB.

Pour tout renseignement sur UCB : www.ucb.com

François Tesch
Président du conseil d'administration

Evelyn du Monceau
Membre du conseil d'administration

2. Etats financiers

2.1. Etat de la situation financière

€ 000			
31 décembre	Notes	2019	2018
Participation dans UCB	4.1.1.	2.751.238	2.481.939
Actifs non-courants		2.751.238	2.481.939
Paievements d'avance	4.2.4.	34	31
Autres créances		30	102
Trésorerie et équivalents	4.2.5.	462	1.529
Actifs courants		526	1.662
Actifs		2.751.764	2.483.601
Capitaux propres		2.664.300	2.339.563
Emprunts bancaires	4.2.6.	34.000	90.000
Dérivés	4.2.7.	95	318
Passifs non-courants		34.095	90.318
Emprunts bancaires	4.2.6.	52.561	52.613
Dérivés	4.2.7.	280	571
Autres créditeurs	4.2.8.	528	536
Passifs courants		53.369	53.720
Passifs		87.464	144.038
Capitaux propres et passifs		2.751.764	2.483.601

2.2. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

€ 000	Notes	2019	2018
RÉSULTAT NET			
Quote-part dans le résultat net d'UCB		286.072	288.251
Ventes et prestations		3	-
Autres produits financiers		1	-
Charges d'emprunts bancaires	4.2.6.	-1.252	-2.144
Frais généraux	4.4.	-1.120	-951
Résultat avant impôts		283.704	285.156
Impôt sur le résultat	4.3.2.	0	0
Résultat net		283.704	285.156
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Quote-part, après impôt, des autres éléments du résultat global d'UCB		69.312	-35.702
Ceux qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	4.1.2.	10.301	3.203
Ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies	4.1.2.	59.011	-38.905
Autres composants, après impôt, des autres éléments du résultat global, qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies		360	738
Couvertures de flux de trésorerie	4.2.7.	360	738
Total des autres éléments du résultat global		69.672	-34.964
RÉSULTAT GLOBAL			
Résultat net attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Propriétaires de la société mère		283.704	285.156
Résultat global attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Propriétaires de la société mère		353.376	250.192
Résultat par action (en €)			
De base et dilué	4.5.	6,37	6,40

2.3. Etat des variations des capitaux propres 2019

€ 000	Capital et prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2019	236.225	2.362.890	-126.808	-53.048	-54.583	-2.053	-23.060	2.339.563
Dividendes		-24.927						-24.927
Rachat actions propres		-2.124	2.124					-
Résultat global								
–Bénéfice		283.704						283.704
–Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB				10.301	33.854	5.145	20.012	69.312
–Couverture de flux de trésorerie							360	360
		283.704	-	10.301	33.854	5.145	20.372	353.376
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB								
–Paiements fondés sur des actions		20.991						20.991
–Transferts dans les réserves		-18.817	18.817					-
–Actions propres			-31.332					-31.332
		2.174	-12.515	-	-	-	-	-10.341
Effet de la variation d'actions propres détenues par UCB		7.364	-359	-155	-162	-6	-53	6.629
Solde au 31/12/2019	236.225	2.629.081	-137.558	-42.902	-20.891	3.086	-2.741	2.664.300

2.4. Etat des variations des capitaux propres 2018

€ 000	Capital et prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2018	236.225	2.108.415	-130.844	-56.459	-79.463	10.629	27.173	2.115.676
Dividendes		-24.056						-24.056
Rachat actions propres			-2.124					-2.124
Résultat global								
– Bénéfice		285.156						285.156
– Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB				3.203	24.587	-12.643	-50.849	-35.702
– Couverture de flux de trésorerie							152	152
– Ajustements de reclassement							586	586
		285.156		3.203	24.587	-12.643	-50.111	250.192
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB								
– Paiements fondés sur des actions		21.049						21.049
– Transferts dans les réserves		-19.093	19.093					0
– Actions propres			-13.410					-13.410
		1.956	5.683					7.639
Effet de la variation d'actions propres détenues par UCB		-8.581	477	208	293	-39	-122	-7.763
Solde au 31/12/2018	236.225	2.362.890	-126.808	-53.048	-54.583	-2.053	-23.060	2.339.563

2.5. Tableau des flux de trésorerie

€ 000	Notes	2019	2018
Rémunérations administrateurs & jetons de présence		-433	-406
Rémunération directeur		-112	-96
Rémunération commissaire		-16	-12
Honoraires prestataires de services		-319	-161
Cotisations		-126	-125
Paieement de services		-89	-86
Paieement de frais		-52	-52
Don		0	-20
Avances		0	0
Paieement d'impôts indirects		0	-102
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-1.147	-1.060
Dividendes reçus		82.373	80.331
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		82.373	80.331
Dividendes versés		-24.927	-24.056
Précompte mobilier récupéré		101	
Intérêts sur précompte mobilier		-16	
Intérêts et commissions payés		-1.448	-3.514
Remboursement d'emprunts bancaires		-56.500	-53.000
Avances sur lignes de crédit		500	3.500
Frais bancaires		-3	0
Rachat d'actions propres		0	-2.124
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-82.293	-79.194
Total des flux de trésorerie		-1.067	77
Trésorerie et équivalents début de période	4.2.5.	1.529	1.452
Trésorerie et équivalents fin de période	4.2.5.	462	1.529

3. Méthodes comptables

3.1. Bases de préparation des états financiers

Afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et au droit comptable belge (BE GAAP), des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (EU-IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB.

Les états financiers EU-IFRS sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés sur la base de leur juste valeur.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour évaluer la juste valeur, d'une part, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et, d'autre part, en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Toutes les données d'entrée sont classées selon les trois niveaux suivants:

- Niveau 1 – cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour d'actifs ou de passifs identiques
- Niveau 2 – données d'entrée, autres que celles du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 – données non observables.

Pour les actifs et les passifs qui sont évalués à la juste valeur de façon récurrente, la Société évalue à chaque date de clôture à quel moment, le cas échéant, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie s'est produit.

La Société fournit les informations concernant les justes valeurs (voy. note 4.2.3.) sur base des postes présentés dans l'état de situation financière.

Distinction entre les éléments courants et non courants

Dans l'état de la situation financière, les éléments courants et non courants sont présentés séparément.

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsqu'il se compose de trésorerie ou équivalents, ou lorsque la Société s'attend à réaliser l'actif dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque la Société s'attend à régler le passif dans les douze mois suivant la date de clôture ou lorsque le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture et la Société ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont toujours classés en non courants.

3.2. Résumé des principales méthodes comptables

3.2.1. Mise en équivalence de la participation dans UCB

La Société exerçant une influence notable sur UCB, cette dernière est considérée comme une entreprise associée selon la définition de la norme IAS 28. La participation dans UCB est dès lors comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation dans UCB au coût et ensuite à l'ajuster pour prendre en compte les changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Par coût, il faut entendre, soit le prix d'acquisition (le prix d'achat et toutes dépenses directement attribuables à l'acquisition), soit la valeur d'apport. Tout excédent du coût de la participation sur la quote-part de la Société dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables d'UCB (le goodwill) est inclus dans la valeur comptable de la participation. Lorsque la Société augmente sa participation dans UCB, pour autant que celle-ci soit toujours une entreprise associée, le coût d'acquisition de la participation supplémentaire est ajouté à la valeur comptable de la participation existante. L'augmentation de la participation est répartie entre, d'une part, le goodwill supplémentaire, et d'autre part, la quote-part

supplémentaire dans la juste valeur des actifs nets d'UCB à la date de l'augmentation de la participation. Le goodwill existant n'est pas réévalué.

Des changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB peuvent se produire si le pourcentage de la participation de la Société dans UCB change (« changements de type 1 ») ou, sans qu'il y ait des modifications apportées au pourcentage de la participation, en cas de changements dans l'actif net d'UCB qui sont attribuables Tubize (« changements de type 2 »). L'effet des changements de type 1 est comptabilisé dans l'état des variations de capitaux propres. L'effet des changements de type 2 est comptabilisé comme suit: la quote-part de la Société dans les profits et pertes d'UCB figure au résultat net dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; sa part dans les autres éléments du résultat global d'UCB est constatée dans les autres éléments du résultat global dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; et sa part dans les autres changements de l'actif net d'UCB est comptabilisée dans l'état des variations de capitaux propres. L'évolution cumulée après acquisition ajuste la valeur comptable de la participation. Les distributions reçues d'UCB réduisent la valeur comptable de la participation.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, chaque fois qu'il existe une indication objective que la participation risque d'être dépréciée, la Société procède à un test de dépréciation qui consiste à comparer la valeur comptable de la participation (y compris le goodwill qui ne fait pas l'objet de test individuel de dépréciation) à sa valeur recouvrable (la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur égale à la différence entre les deux valeurs est comptabilisée à charge du résultat net.

3.2.2. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés au montant obtenu, net des frais directement attribuables à la transaction.

Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel avec comptabilisation d'un profit ou d'une perte en résultat net lorsque l'emprunt est décomptabilisé, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Des emprunts (ou une partie des emprunts) sont décomptabilisés s'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation stipulée dans le contrat est (partiellement) acquittée par les remboursements effectués par la Société au profit de la banque.

Une restructuration d'emprunt est comptabilisée comme l'extinction de l'emprunt initial et la comptabilisation d'un nouvel emprunt, seulement si les termes de l'emprunt ont substantiellement changé, ce qui est le cas si la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions (y compris les commissions et frais encourus), escomptée par l'application du taux d'intérêt réel initial, est différente d'au moins 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants de l'emprunt initial. Dans le cas de la comptabilisation d'une restructuration comme l'extinction de l'emprunt initial, la différence entre la valeur comptable de l'emprunt initial et la juste valeur du nouvel emprunt contracté, ainsi que les commissions et frais encourus, sont comptabilisés en résultat net lors de l'extinction. Si la restructuration n'est pas comptabilisée comme une extinction, la valeur comptable de l'emprunt initial, ajustée des commissions et frais encourus, constitue la nouvelle base pour la comptabilisation au coût amorti en utilisant le nouveau taux d'intérêt réel; les commissions et frais encourus lors de la restructuration sont donc amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt restructuré selon la méthode du taux d'intérêt réel.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour une période d'au moins douze mois après la date du bilan.

3.2.3. Couvertures des flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) pour couvrir son exposition aux risques de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux variable. La Société justifie, lors de la conclusion de la couverture et ensuite de façon permanente, que les swaps de taux d'intérêt ont une grande efficacité dans la compensation des variations des flux de trésorerie des emprunts bancaires.

Les swaps de taux d'intérêt, qui ont satisfait au test d'efficacité et ont été désignés en tant qu'instrument de couverture, sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transaction imputables à ces swaps sont pris en charge dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés ensuite à leur juste valeur. La part efficace des variations de la juste valeur des swaps

de taux d'intérêt est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les charges ou profits liés à la part non efficace sont immédiatement enregistrés en résultat net.

Une relation de couverture des flux de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu ou résilié ou si la Société révoque la désignation en tant que couverture. A partir de la date de l'interruption de la relation de couverture, les variations de la juste valeur du swap sont enregistrées en résultat net et le prix net cumulé du swap à cette date est comptabilisé comme suit: (i) la partie qui correspond à la couverture des flux de trésorerie pour lesquels la Société ne s'attend plus qu'ils se réalisent (surplus de couverture) est reclassée des capitaux propres et comptabilisée à charge du résultat net de la période au cours de laquelle l'interruption a eu lieu, et (ii) le solde est reclassé des capitaux propres et comptabilisé à charge du résultat net sur la durée restante du swap sur base des montants notionnels pondérés.

La classification du prix net des swaps de taux d'intérêt entre non-courant et courant est effectuée sur base des montants notionnels pondérés. Les intérêts courus sont classés comme courants.

Les intérêts courus à payer et à recevoir d'un même swap sont compensés dans l'état de la situation financière. Il en va de même pour les produits et charges d'intérêts dans l'état du résultat net.

3.2.4. Impôts sur le résultat

Les charges ou crédits d'impôts incluent les impôts courants et différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat net sauf s'ils concernent les autres éléments du résultat global; dans ce cas, les impôts sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt courant est calculé sur la base de la législation fiscale belge adoptée ou substantiellement édictée à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs assiettes fiscales correspondantes. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables et les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société disposera de futurs bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles, les crédits d'impôts reportés et les pertes fiscales reportées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réexaminée à chaque date de clôture et réduite si et dans la mesure où il est improbable que la Société disposerait de bénéfices imposables suffisants pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, seront d'application pour l'exercice au cours duquel la dette sera réglée ou l'actif sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas escomptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans le seul cas où la Société dispose d'un droit de compensation légalement exécutoire et si les impôts différés se rapportent à la même entité fiscale et à la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont classés comme non courants.

3.2.5. Principales méthodes comptables d'UCB

Il est également fait référence au résumé des principales méthodes comptables d'UCB; en effet, par l'application de la méthode de la mise en équivalence, ces méthodes ont un effet sur la situation financière et les résultats de la Société.

3.3. Jugements, estimations comptables et hypothèses

L'établissement des états financiers EU-IFRS nécessite de la part du conseil d'administration l'application de jugements, d'estimations comptables et d'hypothèses qui affectent les montants présentés. Les jugements, hypothèses et estimations clés sont, le cas échéant, expliqués dans les notes pertinentes.

3.4. Première application des amendements des normes

La société a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2019. Le groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2019. Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice:

- **IFRS 16 - Contrats de location** : La société n'est pas partie prenante à des contrats de location et par conséquent l'application de cette norme sera sans impact pour la société; Il est fait également référence à la note d'UCB qui a adopté par anticipation la norme IFRS 16 Contrats de location. Par l'application de la méthode de mise en équivalence, la situation financière et les résultats futurs de la Société seront influencés à concurrence du pourcentage de sa participation dans UCB.
- **IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux**: La société n'anticipe pas d'impact de l'application de cette interprétation ;
- **Amendements à la norme IFRS 9 - Instruments financiers - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative** : Ces amendements n'impacteront pas la société étant donné qu'elle ne noue pas de transactions visées par ces amendements ;
- **Amendements à IAS 19 - Avantages du personnel - Amendements, réduction ou règlement du plan** : sans impact sur la société car la société n'emploie pas de personnel;
- **Amendements à la norme IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et co-entreprises** : Ces amendements traitent des éventuelles dépréciations des intérêts dans des entreprises associées et co-entreprises. L'application de ces amendements ne devrait pas impacter la société compte tenu de l'absence d'indicateur d'une dépréciation de valeur de la participation de la société dans UCB.

3.5. Effet de l'application future des nouvelles normes publiées

Les nouvelles normes IFRS qui ont été publiées et approuvées par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas encore obligatoire en 2019, sont discutées ci-après. Le cas échéant, la Société adoptera ces nouvelles normes et interprétations lorsque leur application est obligatoire. Il est fait également référence à la note d'UCB en la matière ; par l'application de la méthode de mise en équivalence, la situation financière et les résultats futurs de la Société seront influencés à concurrence du pourcentage de sa participation dans UCB. Il s'agit des textes suivants :

Textes approuvés par l'EFRAG :

- **Amendements aux références du cadre conceptuel des standards IFRS** (applicable à partir du 1/1/2020) : Aucun impact n'est pressenti par ces améliorations annuelles ;
- **Amendements à IAS 39 Instruments financiers Comptabilisation et évaluation, IFRS 9 Instrument financiers et IFRS 7 Instruments Financiers : Informations** (applicable à partir du 1/1/2020) : Réforme des taux d'intérêt de référence : L'application des amendements n'impacteront pas la société compte tenu de ses méthodes comptables actuelles ;
- **Amendements aux IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables** (applicable à partir du 1/1/2020) : changements d'estimations comptables et erreurs
- Définition du terme « significatif » : Aucune impact est anticipé.

Textes n'ayant pas encore été approuvés par l'EFRAG :

- **Amendements à l'IFRS 3 Regroupement d'entreprise** (applicable à partir du 1/1/2020) - Définition d'une entreprise : Cette norme n'est actuellement pas applicable à la société ;
- **IFRS 17 - Contrats d'assurance** (applicable à partir du 1/1/2021) : Cette norme n'est pas applicable à la société.

4. Notes

4.1. Participation dans UCB

4.1.1. Valeur comptable

€ 000	Quote-part dans l'actif net d'UCB		Goodwill		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Au 1^{er} janvier	2.274.500	2.102.405	207.439	207.439	2.481.939	2.309.844
Distribution	-82.373	-80.331			-82.373	-80.331
Quote-part dans le bénéfice d'UCB	286.072	288.251			286.072	288.251
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB (note 4.1.2.)	69.312	-35.702			69.312	-35.702
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB ¹	-10.341	7.640			-10.341	7.640
Modifications au pourcentage de la participation suite à la variation des actions propres détenues par UCB	6.629	-7.763			6.629	-7.763
Au 31 décembre	2.543.799	2.274.500	207.439	207.439	2.751.238	2.481.939

4.1.2. Quote-part dans les autres éléments du résultat global

€ 000	2019			2018		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>	10.053	248	10.301	4.520	-1.317	3.203
- Réévaluation des obligations au titre de plans de pension à prestations définies	10.053	248	10.301	4.520	-1.317	3.203
<i>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net</i>	59.011	0	59.011	-38.905	0	-38.905
- Ecart de conversion	33.854	0	33.854	24.587	0	24.587
- Résultat net sur les actifs financiers disponibles à la vente	5.145	0	5.145	-12.643	0	12.643
- Part efficace sur couverture de flux de trésorerie	20.012	0	20.012	-50.849	0	-50.849
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB	69.064	248	69.312	-34.385	-1.317	-35.702

¹ Pour un détail par rubrique des capitaux propres, voir l'état des variations de capitaux propres

4.1.3. Juste valeur

31 décembre	2019	2018
Nombre d'actions UCB	68.076.981	68.076.981
Cours de bourse UCB (€)	70,90	71,3
Juste valeur de la participation dans UCB (€ 000)	4.826.658	4.853.889
Valeur comptable (€ 000)	2.751.238	2.481.939
Excédent de la juste valeur sur la valeur comptable (€ 000)	2.075.420	2.371.950

4.1.4. Concert

31 décembre	Nombre de droits de vote		% de droits de vote	
	2019	2018	2019	2018
Financière de Tubize	68.076.981	68.076.981	35	35
Total	68.076.981	68.076.981	35	35

4.1.5. Informations financières résumées concernant UCB

Etat résumé de la situation financière

€ 000 000	2019	2018
31 décembre		
Actifs non courants	7.786	7.564
Actifs courants	3.295	2.950
Passifs non courants	-1.678	-2.107
Passifs courants	-2.394	-2152
Capitaux propres	7.009	6.255
Intérêts minoritaires	-30	-54
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	7.039	6.309

Etat résumé du résultat global

€ 000 000	2019	2018
Chiffre d'affaires	4.913	4.632
Bénéfice des activités poursuivies	814	815
Bénéfice des activités abandonnées	2	8
Autres éléments du résultat global	193	-102
Résultat global	1.009	721

Réconciliation des informations financières résumées à la valeur comptable de la participation

€ 000 000	2019	2018
31 décembre		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	7.039	6.309
Participation de la Société ²	36,1421%	36,0370%
Quote-part de la Société dans les capitaux propres d'UCB	2.544	2.275
Goodwill sur acquisition	207	207
Valeur comptable de la participation dans UCB	2.751	2.482

² Pour le calcul du pourcentage, les 6.146.379 actions propres détenues par UCB au 31/12/2019 sont exclues du dénominateur

4.2. Instruments financiers

4.2.1. Instruments financiers par catégorie

€ 000	Prêts et créances		Passifs au coût amorti		Dérivés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
31 décembre						
Paiements d'avance	34	31				
Autres créances	30	102				
Trésorerie et équivalents	462	1.529				
Emprunts bancaires			-86.561	-142.613		
Dérivés					-375	-889
Autres créditeurs			-528	-536		
Total	526	1.662	-87.089	-143.149	-375	-889

4.2.2. Risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux flottant. La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) afin de se couvrir contre le risque d'une augmentation de taux d'intérêt. La Société suit en permanence l'évolution des marchés de taux d'intérêt et prend des mesures de couverture en fonction de l'appréciation des risques. La situation des emprunts bancaires et de leur couverture au 31 décembre 2019 est reflétée dans les notes 4.2.6. et 4.2.7.

La Société est exposée au risque de liquidité, notamment le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés aux emprunts bancaires. Les échéances contractuelles de ces emprunts sont reprises à la note 4.2.6. La Société considère que les flux de dividendes d'UCB et, en tant que de besoin, le recours aux lignes de crédit permettra d'effectuer les remboursements planifiés pour les emprunts contractés à ce jour.

La Société est exposée au risque de crédit quand une contrepartie bancaire aux placements des valeurs disponibles ou aux swaps de taux d'intérêts manque à ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Les contreparties sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».

4.2.3. Justes valeurs des instruments financiers

Le tableau ci-après compare pour chaque catégorie d'instruments financiers les valeurs comptables et les justes valeurs:

€ 000	Niveau des données d'entrée dans la hiérarchie des justes valeurs	Valeurs comptables		Justes valeurs	
		2019	2018	2019	2018
31 décembre					
Paiements d'avance	-	34	31	34	31
Autres créances	2	30	102	30	102
Trésorerie et équivalents	-	462	1.529	462	1.529
Emprunts bancaires	2	-86.561	-142.613	-86.561	-142.613
Dérivés	2	-375	-889	-375	-889
Autres créditeurs	-	-528	-536	-528	-536

Les justes valeurs des paiements d'avance, de la trésorerie et équivalents, et des autres créiteurs se rapprochent des valeurs comptables en raison des échéances proches de ces instruments.

Les justes valeurs des emprunts à taux flottant se rapprochent des valeurs comptables car les taux flottants reflètent les taux de marché à court terme.

La Société utilise une technique d'actualisation pour déterminer les justes valeurs de ses emprunts à taux fixe. Selon cette technique la juste valeur se calcule par l'actualisation des flux futurs d'intérêts et de remboursements en capital au moyen d'un taux d'actualisation qui correspond au taux d'emprunt de la Société à la date de clôture. Ce taux est basé sur des données d'entrée observables de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les taux du marché et les données d'entrée pour la marge.

Au 31 décembre 2019, tous les emprunts en cours sont à taux flottant.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des swaps d'intérêt de couverture. Ces techniques comprennent des modèles d'actualisation et incorporent des données d'entrée observables du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les courbes de taux d'intérêt et les données d'entrée pour la marge.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs à un autre.

4.2.4. Paiements d'avance

€ 000 31 décembre	2019	2018
Charges à reporter		
- Primes d'assurance	16	16
- Gestion d'assurances	2	2
- Portail du conseil d'administration	13	13
- Autres	3	-
Total	34	31

4.2.5. Trésorerie et équivalents

€ 000 31 décembre	2019	2018
Dépôts à vue	462	1.529
Dépôts à court terme		
Total	462	1 529

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements à trois mois au plus qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.2.6. Emprunts bancaires

Valeurs comptables

€ 000 31 décembre	Non courant		Courant		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Emprunts à taux flottant	-34.000	-90.000	-52.500	-52.500	-86.500	-142.500
Intérêts courus			-61	-113	-61	-113
Total	-34.000	-90.000	-52.561	-52.613	-86.561	-142.613

Au 31 décembre 2019, les lignes confirmées de € 100,5 millions étaient utilisées à concurrence de € 86,5 millions. La marge disponible sur lignes confirmées s'élevait à € 14 millions au 31 décembre 2019.

Les emprunts à taux flottant sont effectués sous la forme d'avances fixes d'une durée de minimum 1 mois et de maximum 12 mois.

Evolution de l'endettement au cours de l'exercice 2019

€ 000		Lignes confirmées	Utilisées			Disponibles
			Flottant	Fixe	Total	
01/01/2019	Ouverture	157.000	-142.500		-142.500	14.500
15/02/2019	Réduction d'avance sur ligne de crédit roll-over	-27.500	27.500		27.500	
15/05/2019	Réduction d'avance sur ligne de crédit roll-over	-29.000	29.000		29.000	
14/08/2019	Nouvelle avance		-500		-500	-500
31/12/2019	Clôture	100.500	-86.500		-86.500	14.000

Après réduction des avances sur lignes de crédit roll-over de € 27,5 millions à la date du 15 février 2019 et € 29 millions à la date du 15 mai 2019, les lignes de crédit confirmées au 31 décembre 2019 s'élevaient à € 100,5 millions et étaient utilisées à concurrence de € 86,5 millions. La marge disponible sur les lignes confirmées s'élevait à € 14 millions au 31 décembre 2019.

Echéances contractuelles

€ 000	Flottant	Total
30/06/2020	52.500	52.500
06/11/2021	48.000	48.000
	100.500	100.500

Les remboursements contractuels et non-contractuels de € 56,5 millions, au courant de la période, ont été financés par les revenus en dividendes attendus d'UCB au titre de l'exercice 2019.

Sûretés

Les emprunts sont garantis par un gage sur 2.700.000 actions UCB au 31 décembre 2019. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 68.137k.

Clauses

La Société doit respecter les clauses suivantes:

- Les sûretés relatives aux emprunts bancaires doivent consister en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 150% de l'encours; au 31 décembre 2019, le ratio se situe à 183%.
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB; au 31 décembre 2019, le ratio se situait à 1,79%.
- Le ratio de solvabilité (capitaux propres par rapport au total du bilan sur une base BEGAAP) doit être supérieur à 70%; au 31 décembre 2019, le ratio s'élève à 93,32%.

Gestion du risque de flux de trésorerie

La majorité des emprunts bancaires (€ 86.5 millions au 31 décembre 2019) est structurée sous forme de crédits roll-over avec des avances à court terme et à taux flottant. Les risques de flux de trésorerie liés à ces emprunts étaient partiellement couverts par un swap de taux d'intérêt, non désigné comme instrument de couverture, avec un montant notionnel résiduel de € 5 millions au 31 décembre 2018, qui a expiré en mai 2019.

De plus, afin de se protéger contre le risque d'une augmentation future des taux d'intérêt, la Société a couvert depuis octobre 2017, l'entièreté de ses dettes à taux flottant. A cette fin, la Société a contracté, en mars 2016, deux swaps à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions, qui seront entièrement amortis vers mi-mai 2021. Les deux swaps ont été désignés en tant qu'instruments de couverture des risques de flux de trésorerie résultant des emprunts

bancaires à taux variable. L'efficacité de la couverture a été documentée et la comptabilisation de couverture est appliquée.

Voy. note 4.2.7. pour des informations supplémentaires concernant la comptabilisation des swaps.

Charges d'emprunts bancaires

€ 000	2019	2018
Charges d'intérêts	-1.197	-2.369
Commissions de réservation	-66	-32
Gain net sur dérivés (voy. 4.2.7.)	21	259
Autres charges financières	-10	-2
Total	-1.252	-2.144

Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires passent de à € 2.369k en 2018 à € 1.197 k en 2019, compte tenu de la diminution de l'encours moyen d'endettement de € 157 millions en 2018 à € 100,5 millions en 2019. Grâce au maintien des conditions de marché favorables et une gestion active des dettes bancaires, le coût moyen de l'endettement est stable en 2019 et est de l'ordre de 1,12% (1,51% en 2018). Les taux d'intérêt sur les emprunts à taux flottant se situent, au 31 décembre 2019, entre 0,00% et 0,48%.

Les commissions de réservation sur la partie non utilisée des lignes de crédit confirmées se sont élevées à € 66k en 2019 (€ 32k en 2018). La commission se situe à 0,28% au 31 décembre 2019.

4.2.7. Dérivés

€ 000	IRS désignés comme instruments de couverture		IRS non désigné comme instrument de couverture		Total IRS	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
31 décembre						
Montants notionnels	91.000	139.000	0	5.000	91.000	144.000
Juste valeur totale	-375	-709	0	-180	-375	-889
Non-courant	-95	-318			-95	-318
Courant	-280	-391		-180	-280	-571
Intérêts courus	-54	-74	0	-113	-54	-187
A payer	-54	-74		-113	-54	-187
A recevoir						
Prix net	-321	-635	0	-67	-321	-702
Prix net au terme de la période précédente	-635		-67		-702	
Gains/Pertes (-) au cours de la période, après impôts	314		-67		381	
Repris en résultat net	-46		67		21	
Gains/pertes (-) au cours de la période	-46		67		21	
Ajustement de reclassement						
Repris en autres éléments du résultat global	360		0		360	
Gains/pertes (-) au cours de la période	360				360	
Ajustement de reclassement						

Swaps comptablement désignés comme instrument de couverture – Il s’agit de deux swaps d’intérêt à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 54,5 millions et € 36,5 millions au 31 décembre 2019. La comptabilisation de couverture est appliquée. La variation des justes valeurs des swaps (€ 314k) est enregistrée dans les autres éléments du résultat global, à l’exception d’un montant de € -46k correspondant à la partie non efficace de la couverture.

Swap comptablement non désigné comme instrument de couverture – Pour le swap initial de € 55 millions, la comptabilité de couverture a été cessée depuis le 1^{er} janvier 2015. Par conséquent, toutes les variations de la juste valeur de ce swap étaient enregistrées en résultat net. Ce swap non désigné comme instrument de couverture a expiré en mai 2019.

4.2.8. Autres créditeurs

€ 000 31 décembre	2019	2018
Fournisseurs et factures à recevoir	-110	-104
Coupons non encaissés des années précédentes	-418	-432
Total	-528	-536

Depuis 2016, la provision pour coupons non encaissés est réévaluée sur la base des principes évoqués par la Commission des Normes Comptables dans son avis 2016/12 relatif aux dettes prescrites et sur la base d’une analyse juridique concernant les délais de prescription applicables.

4.3. Impôts sur le résultat

4.3.1. Actifs et passifs d’impôt différé

€ 000 31 décembre	Total		Comptabilisé		Non comptabilisé	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Dérivés	94	176			94	176
Crédits d’impôts non utilisés	35.411	34.814			35.411	34.814
Actifs d’impôt différé	35.505	34.990			35.505	34.990

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la Société ne comptabilise des actifs d’impôt différé que s’il est probable qu’elle disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Il est ‘probable’ que la Société disposera d’un bénéfice imposable suffisant, lorsqu’il y a suffisamment de différences temporelles imposables qui s’inversent, soit au cours de la même période que l’actif, soit au cours d’une période sur laquelle la perte résultant de l’actif pourra être reportée. L’actif d’impôt différé relatif aux crédits d’impôts non utilisés n’est pas comptabilisé en absence d’indications convaincantes que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les crédits d’impôts non utilisés. Les crédits d’impôts n’ont pas de date d’expiration fixe.

4.3.2. Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	2019	2018
Bénéfice avant impôts	283.704	285.156
Taux d'imposition applicable	29,58%	29,58%
Impôts théoriques	-83.920	-84.349
Impôts comptabilisés	0	0
Différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	-83.920	-84.349
Dividendes	-24.366	-23.762
Quote-part dans le résultat d'UCB	84.620	85.264
Dividendes non imposables*	23.660	22.770
Gain net sur dérivés	6	77
Total des effets de la différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	83.920	84.349

*limité au résultat statutaire de la Société

4.4. Frais généraux

€ 000	2019	2018
Rémunérations des administrateurs	358	341
Jetons de présence	75	65
Rémunération du directeur	112	96
Rémunération commissaire	16	12
Prestataires de services		
- Comptabilité	72	84
- Conseils (juridiques, fiscaux, sociaux, financiers, assurances)	215	73
- Notaire	4	3
- Agent payeur	11	10
Cotisations		
- Euronext	49	51
- Euroclear	15	15
- FSMA	60	57
- Autres	3	3
Services		
- Publicités financières	45	44
- Assurances	33	33
- Portail du conseil	21	15
- Formation	1	
Frais divers (poste, banque, déplacements, fournitures de bureau, ...)	31	29
Don		20
Récupération frais années antérieures		
Total	1.120	951

4.5. Résultat par action

Comme il n'y a pas d'instruments en circulation avec effet dilutif potentiel, le résultat de base par action et le résultat dilutif par action sont identiques. Ils sont calculés en divisant le bénéfice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Au cours de l'exercice 2019, le nombre d'actions souscrites s'élève à 44.512.598 .

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2018, le Conseil d'administration de Tubize a, le 26 novembre 2018, acquis 36.000 actions propres représentant 0,081% des actions représentatives du capital de la Société à un prix de 59 euros par action. Le Conseil a considéré que l'acquisition de ce bloc, qui s'est effectué en dehors du marché réglementé, constituait une opportunité intéressante au vu du prix offert. Le Conseil d'administration a ensuite décidé, le 14 décembre 2018, de procéder à l'annulation des 36.000 actions propres qu'elle détenait en portefeuille et les actions ont été annulées le 30 janvier 2019. La Société ne détient donc, actuellement, plus d'actions propres en portefeuille et le capital est réduit de 44.548.598 actions à 44.512.598 actions.

4.6. Dividendes

Pour l'exercice 2019, une proposition de dividende brut de € 0,62 par action, soit un montant total de € 27,6 millions, sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 22 avril 2020. Conformément à la norme IAS 10, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme un passif à la fin de l'exercice.

4.7. Gestion du capital

Aux fins de la gestion de son capital, la Société entend par capital le capital souscrit, la réserve de primes d'émission et toutes les catégories des réserves présentées dans l'état des variations de capitaux propres.

Le capital souscrit de la Société s'élève à € 235 millions et est entièrement libéré. La réserve de primes d'émission s'élève à € 1.225k. Le capital au 31 décembre 2019 est représenté par 44.512.598 actions sans valeur nominale, contre 44.548.598 actions au 31 décembre 2018. Le nombre d'actions nominatives s'élevait à 33.691.003 au 31 décembre 2019; les autres actions sont dématérialisées. Les détenteurs des actions ont le droit d'encaisser des dividendes tels que déclarés. Ils disposent d'un vote par action lors de l'assemblée des actionnaires. Dans le nombre total des actions sont comprises actions qui représentent une réserve d'échange pour les droits d'attribution, tant émis qu'en réserve; le droit de vote attaché à ces actions est suspendu.

La Société gère la structure de son capital en fonction de sa participation dans UCB et de son endettement. L'objectif de la gestion du capital est d'assurer la conformité avec tous les covenants financiers. Le non-respect des covenants financiers donne le droit aux banquiers de mettre fin aux emprunts avec effet immédiat. Au cours des exercices clos le 31 décembre 2019 et 2018, il n'y a pas eu de violation des covenants financiers. Voy. également la note 4.2.6. pour plus d'informations concernant la nature et le calcul des covenants.

4.8. Transactions avec les parties liées

Concert

Sur la base des déclarations de transparence et des déclarations dirigeants, l'actionnariat au 31 décembre 2019 peut être résumé comme suit:

	En concert		Hors concert		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FEJ SRL	8.525.014	19,15%	1.988.800	4,47%	10.513.814	23,62%
Daniel Janssen	5.881.677	13,21%			5.881.677	13,21%
Altaï Invest SA	4.969.795	11,16%	26.468	0,06%	4.996.263	11,22%
Barnfin SA	3.903.835	8,77%			3.903.835	8,77%
Jean van Rijckevorsel	11.744	0,03%			11.744	0,03%
Total des droits de vote détenus par les membres du concert	23.292.065	52,33%	2.015.268	4,53%	25.307.333	56,85%
Autres actionnaires			19.205.265	43,15%	19.205.265	43,15%
Total des droits de vote	23.292.065	52,33%	21.220.533	47,67%	44.512.598	100%

Altaï Invest est contrôlée par Evelyn du Monceau. Barnfin est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel.

Les modalités du concert sont reprises dans un pacte d'actionnaires dont les éléments clés peuvent être résumés comme suit:

- Le concert a pour but, au travers de Financière de Tubize, d'assurer la stabilité de l'actionnariat d'UCB en vue de lui permettre un développement industriel à long terme. Dans cette optique, il tend à préserver le caractère prépondérant de l'actionnariat familial de Financière de Tubize.
- Les parties au pacte se concertent sur les décisions à prendre par l'assemblée générale de Tubize en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus. Elles veillent à ce qu'elles soient représentées de manière adéquate au conseil d'administration de Financière de Tubize. Au sein de ce conseil et par l'intermédiaire de leurs représentants au conseil d'administration d'UCB, elles se concertent sur les grandes décisions stratégiques concernant UCB en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus.
- Les parties s'informent préalablement des projets d'acquisitions et de cessions significatives d'actions de Financière de Tubize. Des droits de préemption et de suite sont également prévus au sein de la famille.

Les membres du concert et les membres de leur famille proche n'ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d'actionnaire ou, le cas échéant, d'une représentation au conseil d'administration.

Dirigeants

Les avantages à court terme attribués aux dirigeants (les 11 administrateurs et le directeur) s'élèvent à € 525 k au total pour l'exercice 2019. Les dirigeants n'ont pas bénéficié d'autres types de rémunération au cours de l'exercice 2019.

UCB

En 2019, la Société a reçu un dividende d'UCB afférent à l'exercice 2018 pour un montant de €82.373k. Il n'y pas eu d'autres transactions avec UCB au cours de l'exercice 2019.

Commissaire

En 2019, les émoluments du commissaire s'élèvent à €16k ; à répartir entre la mission révisoriale (15k) et les autres missions (€1k).